



## ARTICLE 1 : Epreuve, date et lieu

Epreuves individuelles de fleuret :

Minimes hommes et dames (1996 -1997 -1998-1999), Le surclasse ment est autorisé pour les benjamins (1998-1999).

Cadets hommes et dames (1995 -1994)

**Dates : Vendredi 4 février 2011, samedi 5 février 2011 & Dimanche 6 février 2011**

**Lieu : Halle Carpentier, Bd Masséna 75013 PARIS FRANCE**

## ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N.

Masque 350N ou 800N - bavette électrique pour les cadets

Lames 5 et moins. Toutes les poignées sont autorisées .Tous les types de lames sont autorisés : maraging, et non maraging

## ARTICLE 3 : Formule

Poules : 2 tours de poules.

Tableau d'élimination directe avec **repêchages** à partir du tableau de 64 jusqu'aux quarts de finale

Finale à 8 : quart, demie et finale sans repêchage.

En cas d'égalité à la fin du temps imparti, application du règlement des circuits.



## ARTICLE 4 : Horaires

### Vendredi 4 février 2011

11h00-20h Ouverture salle d'entraînement

13h30-22h Inscriptions, Pointage, Photos, Accréditation, contrôle matériel, stickers

**22.00 Création des poules**

### Samedi 5 février 2011

Minimes homme 96-99	Cadets Dames 95-94	Cadets hommes 95-94	Minimes Dames 96-99
6h30 ouverture salle 8h début des Poules 13h Tableau de 128	6h30 ouverture salle 8h début des Poules 13h Tableau de 128	12h30 ouverture salle 14h début des Poules 18h Tableau de 128	12h30 ouverture salle 14h début des Poules 18h Tableau de 128

Tous les participants doivent être présent sur leurs pistes à 8h, en cas d'absence après 3 appels ils seront scratchés

### Dimanche 6 février 2011

Toutes les categories			
7h30 : Ouverture de la salle	9h00 : Tableau de 64 avec repêchage	12h30 : Tableau de 32 avec repêchage	17h00 Finales à 8 18h30 Remise des prix

## ARTICLE 5 : contrôle du vendredi

- Un contrôle matériel sera opéré avant la compétition. Masque, fleuret et cuirasse électrique seront contrôlés.
  - Pointage des arbitres 13h30-22h
  - Le pointage des tireurs et inscriptions sera également procédé durant cette journée, **chaque participant devra physiquement (sauf cas exceptionnel vu avec l'organisateur) être pressent avant 22h**. A 22h00 la création des poules et affectation des pistes pour le lendemain sera constitué , accessible par tous sur le site internet
- Le contrôle sera ouvert uniquement le vendredi 4 février de 13h30 à 22h à la Halle Carpentier



## ARTICLE 6 : Récompenses

Seront récompensés par trophées, coupes ou médailles :

Les 8 premiers. Et les 2 meilleurs Benjamins surclassés (années 1999, 1998).

Des lots en valeurs récompenseront les premiers : Ordinateurs portables, Xbox, PS3 , Camescopes, Système Home Vidéo, Lecteurs DVD, matériel informatique, matériel d'escrime.

## ARTICLE 7 : Arbitrage

- Les clubs français devront fournir un arbitre conformément au règlement FFE.
- Pour les clubs étrangers, délégations nationales ou de ligue, comprenant plus de 3 tireurs, 1 arbitre sera demandé, comprenant plus de 10 tireurs, 2 arbitres seront demandés. Pour plus de 20 tireurs, 3 arbitres seront demandés
- Il sera possible aux clubs, délégations le souhaitant, de payer **une participation de 135 € afin de ne pas être tenues de présenter un arbitre**. Cette somme permettra de rechercher des arbitres supplémentaires
- L'engagement des arbitres est pour le temps de la compétition, les clubs s'engagent donc à fournir des arbitres pour les 2 jours d'épreuve.
- **Réunion des Arbitres vendredi 4 février 2011 à 20h**
- Les arbitres devront être présent et s'être fait enregistrés **le samedi 5 février avant 7h20** sous peine **de disqualification des tireurs du club** représenté par l'arbitre ou d'une amande de 200 euros au club pour ne pas avoir présenté d'arbitre
- **En cas de retard de l'arbitre, une pénalité financière lui sera appliquée**
- **Réunion DES ARBITRES vendredi 4 février 2011**

## ARTICLE 8 : Licences

Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2011.

Toutes les licences nationales (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées

## ARTICLE 9 : Directoire technique

Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vol ou perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.



## ARTICLE 10 : Inscription

Aucune inscription ne sera prise sur place

Les inscriptions devront parvenir au C.E.P **avant le jeudi 3 février 2011** par :

sur le site : <http://www.escrime-cep.com> rubrique inscription marathon 2011

Par E-MAIL : [marathon2011@escrime-cep.com](mailto:marathon2011@escrime-cep.com) ,

Par FAX : 01-46-77-00-84 TEL :0033-( 0) 1-46-77-00-84 ou 0033-( 0) 6-87-69-09-39

Par Courrier : C.E.P - Cercle des Escrimeurs Parisiens

4 avenue du moulin de Saquet 94400 Vitry sur Seine - FRANCE

Les inscriptions devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance et téléphone.

*Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, les organisateurs s'autorisent à anticiper la date de clôture des inscriptions, au cas où le nombre d'inscrits excéderait les capacités d'accueil de la compétition. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.*

## ARTICLE 11 : Droits d'engagement

Il y a 5 ans, un certain nombre d'inscrits n'est pas venu sans prévenir, empêchant ainsi d'autres tireurs de participer. Depuis, et pour se prémunir des désistements non annoncés et permettre ainsi la participation de remplaçants éventuels, les droits d'engagements pourront être acquittés avant le jour de l'épreuve .

En cas de non participation ne seront remboursés que les engagés ayant prévenu l'organisateur au moins 96h avant le début de l'épreuve (soit avant le mardi 1 février 2011 13h00). Après ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Nota : le paiement anticipé avec l'inscription n'est pas obligatoire, les droits d'inscription (majorés) pourront être acquittés le jour de l'épreuve.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

Après le 1 février 2011 32€

**Avant le 1 février 2011 26€**

## ARTICLE 12 : Paiement

Comment payer:



- Par CB Visa MasterCard sur internet (paiement sécurisé )  
Sur le site du club : <http://www.escrime-cep.com>  
Allez dans inscription sur marathon fleuret 2011

- **par chèque (uniquement pour les français)**

adressé avec l'inscription par courrier au :

CEP- Cercle des escrimeurs parisiens ,

4 avenue du moulin de Saquet 94400 Vitry sur Seine – France

- **par virement**

**Banque :** fortis banque, **BANK IDENTIFICATION CODE – BIC :** BPARFRPP,  
**account owner** ASS CERCLE ESCRIMEURS PARISIENS 10 RUE ALBERT 75013 PARIS  
**IBAN INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER** FR76 3048 8000 4100 0441 4132 744



## ARTICLE 13 : Restauration

Une buvette sera mise en place.

## ARTICLE 14 : Stand

Un stand de matériel sera présent tout le week-end